



PÉTITION

LA SOLIDARITÉ N'EST PAS UN CRIME !

PÉTITION D'AMNESTY INTERNATIONAL, LANCÉE PAR SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES.

Aux parlementaires suisses,

De plus en plus, des individus venant en aide à des personnes en détresse se retrouvent face à un tribunal, parce qu'ils n'ont pas respecté l'article 116 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), qui interdit l'aide à l'entrée, à la sortie et au séjour illégaux. En effet, notre législation punit le fait de porter assistance à des personnes sans statut légal. Et ce, même si le soutien apporté aux personnes exilées est simplement motivé par la solidarité et la compassion.

Les poursuites judiciaires à l'égard de la politicienne Lisa Bosia, du pasteur Norbert Valley, ou encore de la militante des droits humains Anni Lanz sont des exemples emblématiques de **l'acharnement des autorités à casser l'élan de solidarité envers les personnes exilées.**

La solidarité doit être encouragée et non réprimée. Alors que toujours davantage de personnes exilées se retrouvent dans une grande précarité en raison des politiques d'asile très restrictives des gouvernements européens, l'assistance à autrui doit aller de soi.

Pour ces raisons, nous demandons aux parlementaires suisses de:

- **soutenir l'initiative parlementaire 18.461 « En finir avec le délit de solidarité »**, qui vise à modifier l'article 116 de la LEI « pour ne plus criminaliser des individus prêtant assistance, dès lors que l'acte est désintéressé et que ces personnes n'en retirent aucun profit personnel » ;
- préserver la tradition humanitaire de la Suisse et **protéger celles et ceux qui défendent les personnes en détresse.**

*Le texte de la pétition initiale, lancée par Solidarité sans frontières, a été légèrement modifié, mais les revendications restent les mêmes.

Je m'intéresse aux activités d'AI!

(Cette partie sera coupée avant la remise des pétitions).

Indiquez par un X si vous le désirez



	Nom	Prénom	Adresse	Signature	
1					<input type="checkbox"/>
2					<input type="checkbox"/>
3					<input type="checkbox"/>
4					<input type="checkbox"/>
5					<input type="checkbox"/>
6					<input type="checkbox"/>
7					<input type="checkbox"/>
8					<input type="checkbox"/>
9					<input type="checkbox"/>
10					<input type="checkbox"/>

Veuillez nous renvoyer les fiches remplies jusqu'au 31 juillet 2019 au plus tard à :

